

transmise hier par Radio-Canada et consacrée en particulier à la formule d'amendement de la constitution, on lui a posé, en substance, la question suivante: «Cette formule signifie-t-elle que la voie menant à un État associé est maintenant ouverte?» Et y a-t-il répondu à peu près en ces termes: «Si l'on veut?»

(Texte)

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Je me demande si, au cours de ses discussions avec les procureurs généraux, discussions qui se sont déroulées dans une atmosphère de détente et de bonne entente, il leur a demandé leurs vues quant à la nécessité d'étendre le champ d'application de la loi sur les pratiques restrictives du commerce si l'on veut qu'elle soit observée convenablement. Leur a-t-il aussi demandé s'ils étaient disposés à abandonner une partie de leur juridiction afin de lui accorder les pouvoirs plus étendus dont il a besoin?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, la question relative à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce ne figurait pas à l'ordre du jour; elle n'a donc pas été abordée. Ce sera à ceux qui interpréteront la formule de décider si une partie quelconque de la formule, une fois adoptée, sera utile en ce sens.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Une question supplémentaire. Les premiers ministres et les procureurs généraux ont-ils examiné la proposition visant à incorporer la Déclaration des droits à la nouvelle constitution?

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, en toute justice envers les participants de la conférence—et je ne parle pas seulement ici en mon nom personnel—je crois qu'il serait bon que tous les députés s'intéressant à la chose attendent la publication et la distribution du rapport des délibérations et des entretiens, car ce texte renfermera sûrement des réponses à la plupart de ces questions très intéressantes.

M. Fairweather: Quand sera-t-il publié?

M. Erik Nielsen (Yukon): Une question supplémentaire. Le ministre dirait-il à la Chambre si les dispositions de la formule convenue entre le ministre et les provinces contient des dispositions qui permettront au Québec ou à toute autre province du Canada de devenir un État associé?

(Texte)

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, il est évident que la formule n'a rien à voir avec ce qu'indique la question qu'on vient de poser, et je pense bien que l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) est capable lui-même, en lisant la formule telle qu'elle est proposée, de tirer ses propres conclusions, sans avoir à me demander mon opinion à ce sujet.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je demande ceci au ministre de la Justice—beaucoup plus loquace au cours de cette entrevue hier qu'il ne l'est aujourd'hui à la Chambre des communes; lui a-t-on demandé si la formule permettrait l'établissement d'un État associé au Canada? Je voudrais simplement savoir si on lui a posé cette question.

(Texte)

L'hon. M. Favreau: Monsieur l'Orateur, je crois me souvenir, sans pouvoir en donner le texte exact, qu'une telle question aurait été posée. Seulement, ici encore, c'est avec le texte même qu'il faudrait répondre au très honorable chef de l'opposition.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis heureux de la proposition du ministre. Je voudrais maintenant demander au secrétaire d'État s'il va se procurer, à la Société Radio-Canada, une copie de l'entrevue qu'a accordée le ministre de la Justice au programme «Aujourd'hui», et s'il va la déposer sur le bureau de la Chambre. Nous avons maintenant la coopération du ministre.

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Je verrai si je puis satisfaire le très honorable représentant, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE

ABSENCE DE REPRÉSENTANT DES PÊCHERIES AU SEIN DE LA MISSION VERS LES CARAÏBES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné l'importance que représente l'industrie de la pêche pour l'économie de la Nouvelle-Écosse et des provinces atlantiques en général, et vu la nécessité qu'il y a pour nous d'accroître sans cesse nos marchés, le ministre pourrait-il nous dire pour quelle raison on n'a pas délégué un représentant de l'industrie de la pêche en eaux douce et salée à faire partie de la mission commerciale de son ministère qui part demain pour